



CONVOCAION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le **mardi 25 avril 2023 à 16h00** au siège de la Société à l'adresse suivante :
29 avenue Jean Mermoz à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

I. APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

1. **Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2022**
2. **Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2022**
3. **Prise de connaissance des comptes annuels clôturés au 31/12/2022**

4. **Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2022 et affectation du résultat**

Proposition de résolution :

- approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2022, en ce compris l'affectation du résultat ;
- en conséquence, décréter un dividende total brut de 3,29 € par action.
Ce dividende représente un rendement brut de 8,54 % par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 38,55 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur Unique ;
- transférer aux réserves un montant de 1.727.399 €.

5. **Approbation du Rapport de rémunération**

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2022, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.

6. **Décharge à l'Administrateur Unique pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

7. **Décharge au Commissaire pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de donner décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

II. FIXATION DES HONORAIRES DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE POUR L'EXERCICE SOCIAL 2023

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

III. MANDAT DU COMMISSAIRE

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire, PWc Reviseurs d'Entreprises, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0429.501.944 représentée par Monsieur Didier Matriche, Reviseur d'entreprises, agréé par la FSMA, pour un mandat d'une période de 3 ans moyennant une rémunération annuelle de 70.000 € HTVA, hors frais, contribution à l'IRE et débours et indexation annuelle.

IV. DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE D'EXÉCUTER LES DÉCISIONS PRISES

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

V. DIVERS

Contact : Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Mme Caroline WAGNER
par téléphone : 071/259.294 ou courriel cwagner@w-e-b.be.